Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 06 mars 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 29 février 2024, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Catherine FEVRIER étant secrétaire de séance.

Membres	29
Présents	22
Représentés	6
Votants	28
Exprimés	28
Pour	28
contre	0

Délibération n°2024/4
En date du 06 mars 2024
Portant sur :
Demande de subvention – Effacement des réseaux lotissement de Chambôret

Présents :
Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Patrick BENAYOUN, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Stéphanie MERCIER, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS, Monsieur Michaël RUIZ-OLID.
Représentés : Monsieur Xavier ABBADIE par Monsieur Patrice POT, Monsieur François VENEL par Monsieur René ARNAUD, Monsieur Guy MARISSAL par Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Madame Christelle THORÉ par Madame Monique LE GOFF, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Martine POTTIER par Monsieur Cyrille PARRE.

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide susceptible d'être accordée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,
Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessous
- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière susceptible d'être accordée

Opération			Financement		
Travaux Eclairage public	:	60 000,00 €	Conseil Départemental (30%)	:	18 000,00 €
			Commune	:	42 000,00 €
TOTAL	:	60 000,00 €	TOTAL	:	60 000,00 €

A AIXE SUR VIENNE, le 06 mars 2024

Le Maire
René ARNAUD

Transmis le : 07 mars 2024
Publié le : 07 mars 2024

Mis en ligne le 14 mars 2024.